

## **TOP BAU+ Nouveautés mise à jour Version 3.5.xx**

### **INFORMATIONS IMPORTANTES !**

Le "x" du numéro de version indiqué dans le titre représente le numéro de séquence. Celui-ci qui peut changer au cours de l'année en raison des correctifs et améliorations continuellement apportés.

Le document « TOPBAU+ mise à jour 2021.pdf » explique comment charger et installer la mise à jour. Veuillez faire attention aux droits utilisateurs Windows qui peuvent empêcher d'effectuer la mise à jour.

Pour les installations réseau multi-utilisateurs, nous vous recommandons d'effectuer la mise à jour par votre responsable informatique ou de nous contacter.

Nous sommes convaincus que les nouveautés de cette mise à jour vous seront utiles. C'est pourquoi nous vous conseillons de lire ce document en détail.

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, veuillez contacter notre équipe support.

Nous vous remercions de votre agréable collaboration et vous souhaitons beaucoup de plaisir et de succès dans l'utilisation de nos produits.

Votre Team ARC logiciels

E-Mail  
WEB  
Fax  
Hotline

support@arc-logiciels.ch  
[www.arc-logiciels.ch](http://www.arc-logiciels.ch)  
024 423 40 19  
0848 848 122 / 024 423 40 10

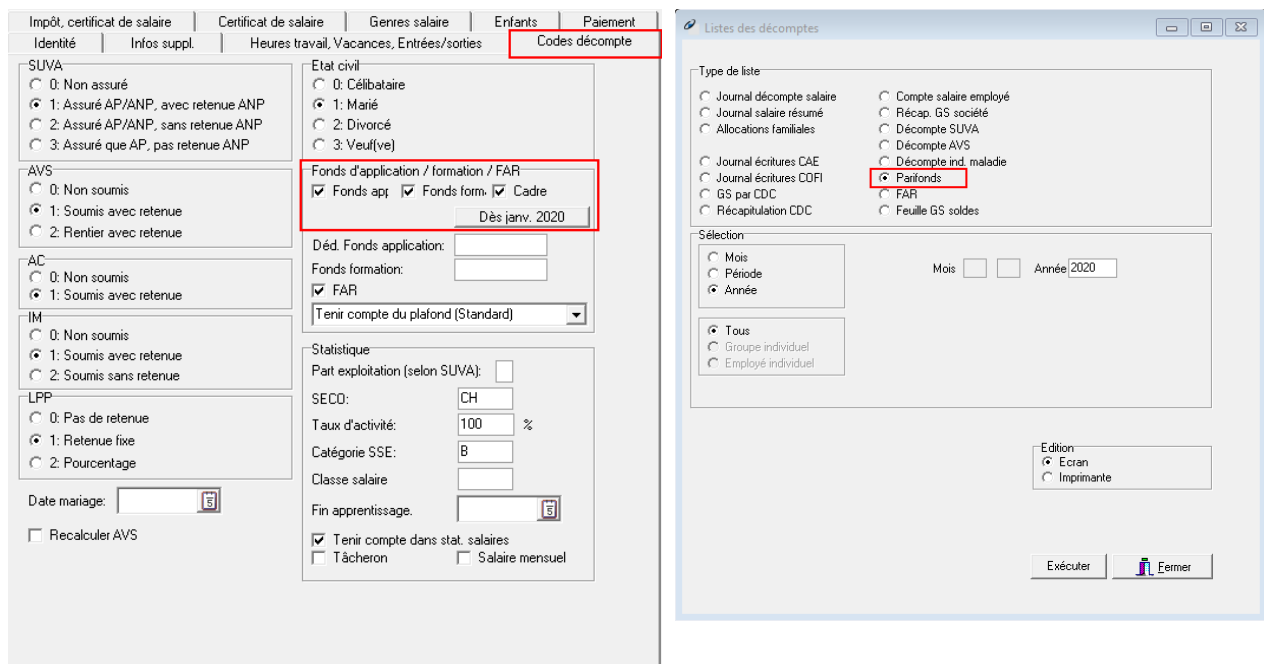
**Principaux changements de cette mise à jour**

**TOP BAU SALAIRE+**

**Décompte Parifonds – ventilation par catégorie de travailleur**

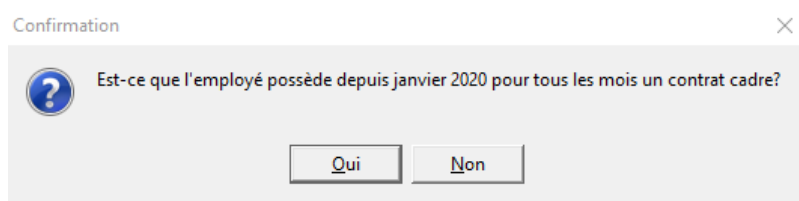
Données de base / FB Personnel «Codes décompte»  
Editions / Listes des décomptes - «Parifonds»

Dès 2020 le décompte Parifonds doit être séparé : personnel soumis à la CN et cadres de la construction. Les employés qui appartiennent aux cadres de la construction doivent être identifiés comme tels dans la fiche personnelle. Ainsi l'édition du décompte Parifonds comprendra cette distinction. Des informations sur la fonction supplémentaire "A partir de janvier 2020" sont disponibles dans l'exemple suivant.



The screenshot shows the 'Codes décompte' tab in the main application window. The 'Fonds d'application / formation / FAR' section is highlighted with a red box, showing 'Fonds app', 'Fonds form.', and 'Cadre' all checked. Below this, the 'Dès janv. 2020' button is visible. To the right, the 'Listes des décomptes' window is open, with 'Parifonds' selected in the 'Type de liste' section. The 'Edition' section shows 'Ecran' selected.

Exemple : Après avoir sélectionné la case « Cadre », cliquez sur le bouton « Dès janv. 2020 ». Il apparaîtra la question suivante : *Est-ce que l'employés possède depuis janvier 2020 pour tous les mois un contrat de cadre ?*  
Réponse « Oui » - Le salaire de toute l'année 2020 sera imputée dans le groupe « Cadre ».  
Réponse « Non » - Le salaire de la période de paie en cours sera imputé dans le groupe « Cadre », le total du salaire accumulé jusqu'alors sera imputé au groupe « CN ».

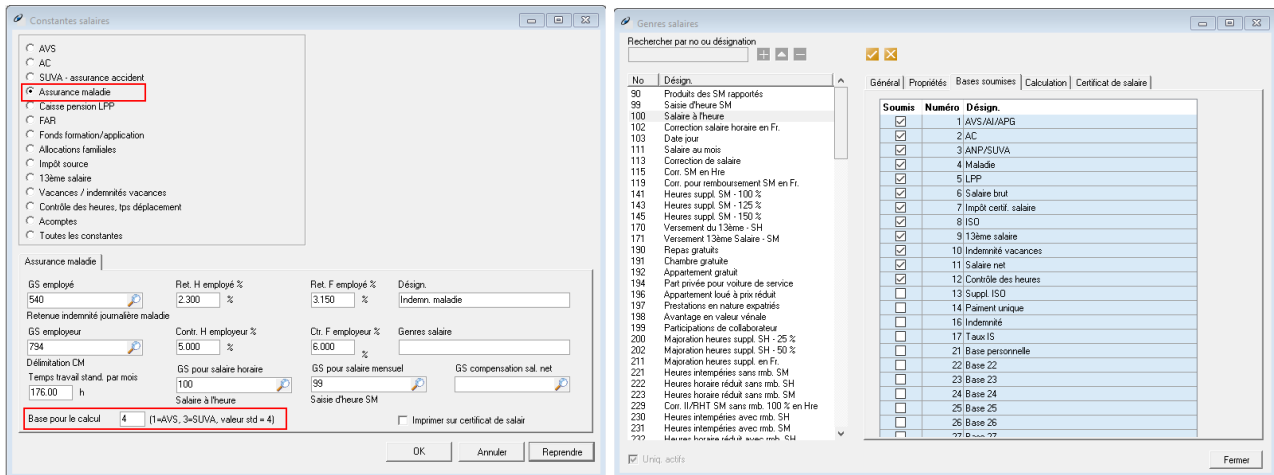


The dialog box is titled 'Confirmation' and contains the question: 'Est-ce que l'employé possède depuis janvier 2020 pour tous les mois un contrat cadre?'. There are two buttons: 'Oui' and 'Non'.

## Assurance maladie – sélection de la base

Constantes Salaire / Assurance maladie

La base pour le calcul de l'assurance maladie peut être choisi librement.



The screenshot shows two windows from the software. The left window, 'Constantes salaires', has 'Assurance maladie' selected in the left-hand menu. Below, in the 'Assurance maladie' section, the 'Base pour le calcul' is set to '4'. The right window, 'Génerer salaires', shows a list of salary components with checkboxes, including '1 AVS/AI/APG' which is checked.

Selon votre contrat d'assurance d'indemnités journalières de maladie, la base de calcul peut être choisie dans les constantes de salaire. En standard la base "4 Assurance maladie" est la norme. Si la base "1 AVS" est utilisée dans les constantes de salaire, cette base 1 s'appliquera pour les retenues journalières d'indemnités de maladie ainsi que pour la masse salariale indiquée dans le décompte d'indemnités maladie. Cela signifie que la base salariale pour les retenues indemnités maladie sera la même que celle de l'AVS.

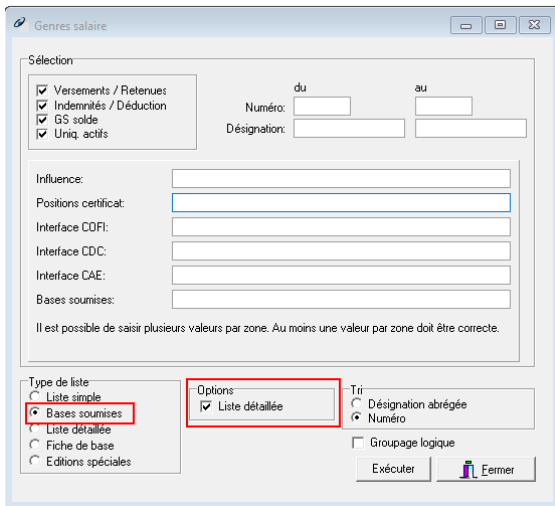


Ce changement ne doit être effectué qu'au début d'une nouvelle année (période salariale 01/20xx) et ne doit pas être modifié au cours de l'année.

**Edition des Genres de Salaire avec indication des bases soumises**

Editions / Données de base / Genres salaire « Bases soumises »

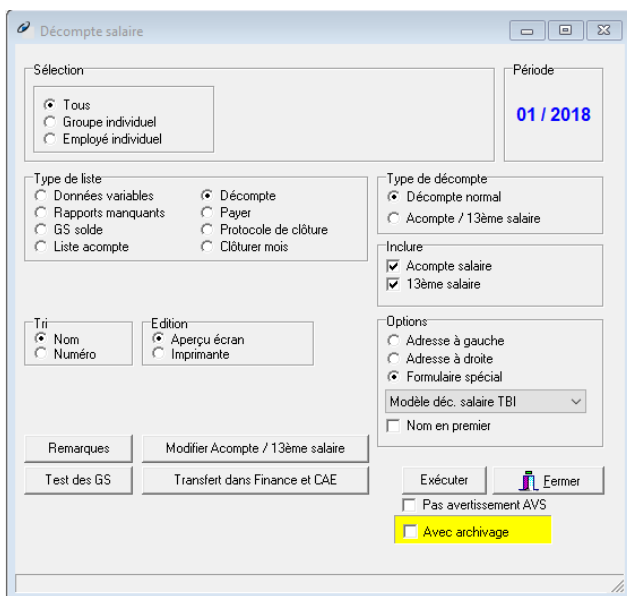
L'option «Liste détaillée» édite une liste en format paysage comprenant des informations complémentaires.



**«Avec archivage» – fonction inactive mieux reconnaissable**

Saisies / Décompte salaire

Si l'option « Avec archivage » est inactive, elle apparaîtra alors en jaune.



### **Dès 2021 Impôt à la source conforme à la circulaire N° 45 de l'AFC**

Un document séparé vous informe des nouveautés de l'impôt à la source valable dès 2021 et ce que vous devez entreprendre dans TopBau+. Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir lire consciencieusement ce document.

### **Autres modifications dans les Salaires**

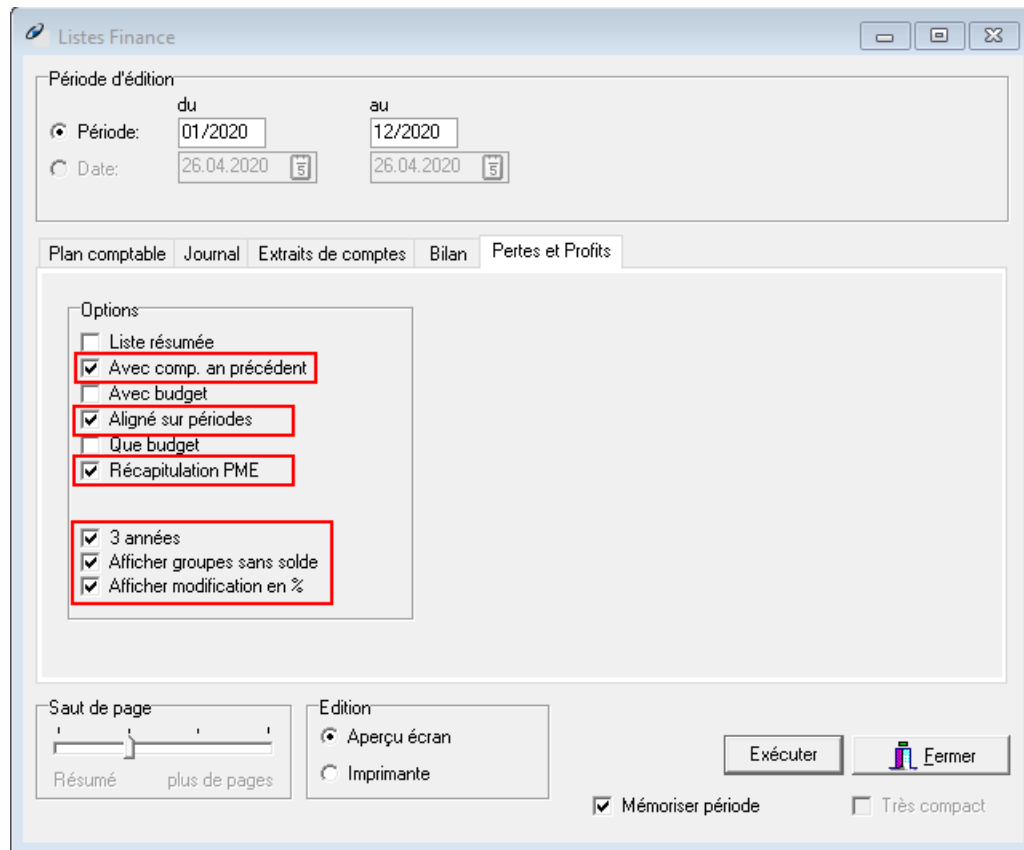
- Transmission des salaires via DTA/XML – écriture sans détail (Niveau B signifie position de paiement unique).
- L'édition AVS sur Excel a été optimisée.

## TOP BAU FINANCE+

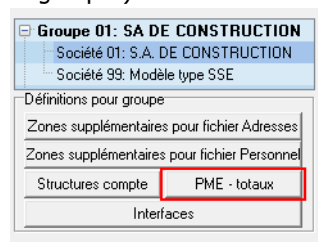
### Edition «Récapitulation PME» avec 3 années précédentes

Editions / Editions standards « Récapitulation PME »

L'option "Avec comparaison an précédent" permet une édition en format paysage avec les 3 années précédentes, avec ou sans les différences en %.



Au préalable il est nécessaire de définir dans Manager la répartition des groupes de totalisation (Programmes / Entreprises et groupes) :



Número	Bezeichnung
7	Produits
<b>Total</b>	<b>Produit net des ventes et des prestations de service</b>
3	Charges rel. mat. prem.
5	Prest. de tiers
<b>Total</b>	<b>Résultat brut d'exploitation</b>
4	Charges rel. au personnel
<b>Total</b>	<b>Résultat brut d'exploitation après charges de personnel</b>
<b>Total</b>	<b>Résultat d'exploitation avant amortissements, intérêts et impôts (EBITDA)</b>
6	Amortissements & ch. financières
<b>Total</b>	<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)</b>
<b>Total</b>	<b>Résultat d'exploitation avant impôts (EBT)</b>
<b>Total</b>	<b>Bénéfice net avant impôts // Perte nette avant impôts</b>
8	Ch. et Prod. hors expl.
<b>Total</b>	<b>Bénéfice de l'exercice // Perte de l'exercice</b>

### Autres modifications dans la Finance

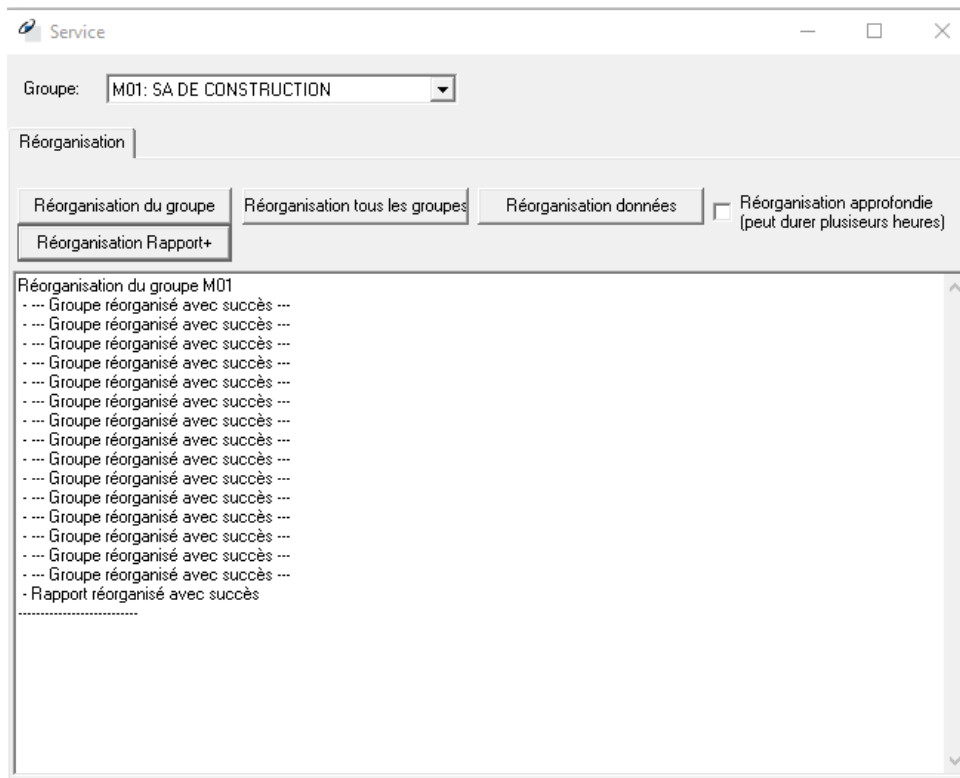
- Le lecteur QR-Code Swissreader peut être utilisé dans la Présaisie Créancier.
- Le numéro de référence qui est lu depuis un QR-Code et qui comporterait des espaces sera valable lors de la génération d'un fichier de paiement XML. Les espaces seront automatiquement effacés avant de générer le fichier, ainsi le fichier sera valable pour les banques.
- La reconnaissance du créancier a été optimisée lors de la lecture du numéro de référence BVR.

## TOP BAU Manager

### Réorganisation de RAPPORT+ - Données

Programme / Service

La fonction « Réorganisation Rapport+ » permet de réorganiser les données de Rapport+.



La réorganisation n'est possible que si toutes les connexions à TopBau sont fermées (aucun utilisateur actif).